

Madame le Sous-Préfet

Monsieur le Député

Madame le représentant de Monsieur Alain Bertrand Sénateur de la Lozère

Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités religieuses

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Mesdames, Messieurs

Un philosophe français du nom de Julien BENDA écrivait au début du 20^e siècle :

« La France est la revanche de l'abstrait sur le concret ».

On peut être tenté de lui donner raison au vu des débats qui animent notre classe politique à propos de la réforme des Collectivités Territoriales.

Mais cette assertion qui repose sur une éradication des différences ne saurait valablement exprimer la réalité de notre pays et je lui préfère l'affirmation d'un Alfred THIBAUDET pour qui **« la France est un vieux pays différencié ».**

Oui, au-delà du nivellement monarchique et de la rationalité républicaine continue à survivre l'âme des « Pays », ces pays qui fondent notre diversité.

Et c'est précisément pour affirmer haut et fort notre attachement à la singularité sauvage de nos Cévennes que nous avons décidé, le Conseil Municipal de Cassagnas et moi-même, de rénover le Temple de notre Commune.

Non pas pour le transformer en une énième salle polyvalente, médiathèque, maison des associations ou centre d'artisanat-poterie (certains ont même évoqué l'idée d'un gîte rural !) mais bien pour que, témoin de notre histoire, il soit aussi celui de notre identité, de nos traditions, de notre culture et donc de notre avenir.

Tout patrimoine est une parcelle de notre mémoire.

Nous ne pouvons donc nous résoudre à laisser disparaître cet édifice tant il est vrai qu'une communauté qui n'a plus de mémoire est vouée à disparaître.

Tant il est vrai aussi que dans un monde confronté à une mondialisation sauvage et un ultra libéralisme dévastateur de notre environnement social, économique

et écologique, défendre notre identité c'est aussi faire acte de refus d'un système qui en fait ne fait que promouvoir un homme dépersonnalisé et déraciné, sans doute pour mieux le soumettre.

Mais au-delà de la mémoire, c'est aussi l'Esprit que nous avons voulu préserver.

Vous me permettrez de citer Maurice BARRES qui écrivait en 1913 :

« Il est des lieux où souffle l'Esprit ».

Cette phrase ne procède pas de la simple rhétorique mais exprime là encore une réalité : celle d'une humanité qui ne saurait se satisfaire de la seule matière.

Ce n'est donc pas trahir le principe de laïcité que d'évoquer en ces murs la foi des anciens qui se sacrifièrent pour réunir les fonds nécessaires à l'édification du Temple (8 249 francs et 95 centimes pour un montant total de 12 2094 francs et 95 centimes) ainsi que le rappelle un courrier en date du 26 juin 1937 du Préfet de la Lozère au Sous-Préfet de Florac.

Des anciens qui lutèrent pour que cet édifice soit réaffecté au culte ainsi que cela ressort d'une délibération du Conseil Municipal du 19 mars 1922.

Des anciens enfin qui obtinrent de l'administration communale la vente du bâtiment à une association culturelle, le sauvant ainsi d'une démolition décidée par le Sous-Préfet de Florac en l'état des désordres qui l'affectaient.

Nous respectons cette foi comme nous respecterons tous ceux qui, au travers d'autres croyances, sous d'autres idées ou pour le seul plaisir de la créativité voudront faire vivre ces lieux qui sont nôtres et fondent notre communauté éminemment humaine.

Monsieur DE CHARRETTE disait :

« Notre patrie à nous c'est nos villages, nos autels, nos tombeaux, tout ce que nos pères ont aimé avec nous.

Leur patrie à eux qu'est-ce-que c'est ?

Vous le comprenez ?

Ils l'ont dans le cerveau.

Nous l'avons sous nos pieds. »

Voilà notre liberté.

L'aventure de la rénovation du Temple est achevée.

Commencera bientôt celle de son mobilier.

Qu'entre temps il me soit permis de remercier tous ceux qui nous ont apporté leur soutien :

- L'Etat tout d'abord qui en la personne de Monsieur Boris BERNABEU alors Sous-Préfet de Florac, a soutenu avec ardeur notre projet.
- Le Conseil Régional, dont Monsieur Alain BERTRAND aujourd'hui Sénateur, était alors vice-président et qui m'a reçu fort chaleureusement.
- Le Conseil Général qui, sous l'égide de son Président, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, et de Madame Michèle MANOA, Conseiller Général de notre canton, a généreusement contribué au financement de ces travaux.

Que soit aussi remercié :

- Monsieur José PASQUA notre architecte qui a su concevoir une restauration originale et a fait preuve d'une grande patience dans la surveillance des travaux.
- Les entreprises qui sont intervenues sur ce chantier, pour leur professionnalisme et leur sérieux Hervé TINEL pour la toiture, Jean-Philippe TURC pour la menuiserie, Jean-Pierre MOUILLESSEUX pour la peinture et la société ERAI pour l'électricité.
- Thierry et Jean-Marie MALLET, nos agents communaux qui ont œuvré d'arrache-pied pour que tout soit fin prêt aujourd'hui.
- Michel ARNAL, Maire Adjoint, qui s'est montré un Conseiller technique avisé et de grande qualité.
- Véronique BOYER, Gérard et Françoise LACOMBE ainsi que Michel TURC à qui nous devons la décoration.
- Roger ROUX qui, avec une parfaite maîtrise, a réalisé une étude exhaustive et de qualité de l'ensemble des documents ayant attrait à l'histoire du Temple et que vous pourrez consulter puisqu'ils seront bientôt accrochés à ces murs.
- L'association culturelle de Cassagnas qui a su mobiliser l'énergie de ses membres pour collecter la somme de 15 000 euros.
- Plus généralement, tous les généreux donateurs.

Un grand merci aussi aux moutons de Serge TINEL qui, après d'âpres négociations, ont renoncé, pour l'instant du moins, à brouter les fleurs que nous venons de planter sur la rampe d'accès.

Enfin, je m'adresserai à vous habitants de Cassagnas, mes amis, pour vous dire :

« Protestants, Catholiques, Orthodoxes, Athés, ou Agnostiques...

Peu importe !

Bienvenue chez vous. »